MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Acheteur :
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Esplanade Charles de Gaulle
33074 BORDEAUX-CEDEX

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES

OBJET DU MARCHE PUBLIC

Travaux de requalification de la cour et de gestion des eaux pluviales du collège Val des Pins à Le Teich

Lot 1 : VRD
Lot 2 : Paysage / mobilier

L'exécution ne comporte pas une clause d'insertion sociale

Procédure adaptée en application des articles L2113-10, L2123-1, R2113-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Date limite de remise des offres : 13/05/2024 à 12H00

SOMMAIRE

Article 1 – Objet du marché public....3
Article 2 – Conditions de la consultation....3
Article 3 – Dématérialisation des procédures....5
Article 4 – Dossier de consultation....6
Article 5 – Présentation des candidatures et offres....6
Article 6 – Conditions d'envoi des plis....9
Article 7 - Jugement des candidatures et offres....10
Article 8 – Négociation....11
Article 9 – Renseignements particuliers....11
Article 10 – Protection des données personnelles....12

Article 1 – Objet du marché public

Le marché a pour objet les travaux suivants : **Travaux de requalification de la cour et de gestion des eaux pluviales du collège Val des Pins à LE TEICH.**

Conformément à l'article L 2111-1 du code de la commande publique, ce marché public s'inscrit dans le cadre de cibles de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.

Selon l'objet des prestations concernées, le Département de la Gironde n'hésite pas à intégrer dans sa politique Achats divers objectifs liés à l'environnement, l'emploi des personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle pour les personnes éloignées de l'emploi dont les bénéficiaires du RSA, la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances. A ce dernier titre, en 2021, le Département de la Gironde a obtenu la double labellisation Diversité et Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes par l'intermédiaire de l'organisme certificateur AFNOR.

Article 2 – Conditions de la consultation

2-1 Forme et désignation des lots du marché public

2-1-1 Décomposition en lots

La consultation comporte deux lots :

- Lot 1 : VRD
- Lot 2 : Paysage/ mobilier

Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.
Les candidats doivent présenter une offre distincte pour chaque lot auquel ils répondent.
Les candidats ne sont pas autorisés à présenter des offres variables selon le nombre de lot susceptibles d'être obtenus (article L2151-1 du code de la commande publique).

2-1-2 Décomposition en phases

Une décomposition en phase est prévue pour **les 2 lots :**

Lot 1 : VRD

Phase 1 : Aménagements

Cette phase d'aménagements comprend l'ensemble des aménagements et travaux de réseaux de la cour. Les travaux devront être réalisés pendant les vacances scolaires d'été 2024.

Phase 2 : Pluvial nord

Cette phase comprend la réalisation des travaux de pluvial au nord des bâtiments et de la parcelle. Ces travaux devront être réalisés dans une période comprise entre le 7 Octobre et le 15 Novembre 2024 incluant la période de vacances scolaires de la Toussaint.

Lot 2 : Paysage- mobilier

Phase 1 : aménagements

Cette phase comprend l'ensemble des aménagements dans la cour (hormis les plantations et le mobilier sur mesure). Les travaux devront être réalisés pendant les vacances scolaires d'été 2024.

Phase 2 : plantations et mobilier sur mesure

Cette phase comprend la plantation des végétaux, le tuteurage, finalisation du paillage et de l'arrosage. Elle comprend la mise en place du mobilier sur mesure.
Le délai d'exécution de la phase 2 se fera à partir des vacances de la Toussaint 2024 en fonction des conditions d'accès organisées avec le collège, et au plus tard aux vacances de février 2025.

Phase 3 : travaux de finalisation et d'entretien des plantations sur 2 ans

Cette phase entretien des plantations comprend la période de finalisation, le constat de reprise de végétaux, le remplacement des végétaux, entretien de parachèvement.
Le délai d'exécution de la phase 3 se fera à partir de la réception des plantations, pour une durée de 2 ans. Les conditions d'accès seront à organiser avec le collège.

2-2 Durée du marché public – Délais d'exécution

Le marché public est exécutoire à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'à réception des travaux.

La durée et les délais d'exécution du marché public sont précisés à l'article 6.2 du CCAP.

2-3 Variantes

2-3-1 Variantes autorisées, à l'initiative des candidats

Sans objet.

2-3-2 Variantes exigées, à l'initiative de l'acheteur public

Sans objet.

2-4 Les prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Lot 1 : VRD

Peinture résine claire sur le TMS définie à l'article 5.1.2 du CCTP du lot concerné.

En cas de non présentation de cette prestation supplémentaire éventuelle, l'offre du candidat sera rejetée et déclarée irrégulière.

Lot 2 : Paysage / mobilier

Fourniture de grume par l'entreprise définie à l'article 3.8.1 du CCTP du lot concerné.

En cas de non présentation de cette prestation supplémentaire éventuelle, l'offre du candidat sera rejetée et déclarée irrégulière.

2-5 Cotraitance

Conformément aux articles R2142-19 à R2142-27 du code de la commande publique, les entreprises candidates peuvent se présenter sous la forme d'un groupement.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidat individuel, soit en qualité de membre d'un groupement. Ils ne peuvent cumuler les deux qualités.

2-5-1 Forme du groupement

La forme du groupement n'est pas imposée par l'acheteur public. Les opérateurs économiques peuvent librement se présenter sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire et le préciseront dans l'article « Contractant » de l'acte d'engagement.

2-5-2 Groupement conjoint et statut du mandataire

Dans le cas où le titulaire du présent marché public est un groupement conjoint, le mandataire du groupement est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement.

2-6 Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée dans les conditions des articles L2193-1 à l'article L2193-3, R2193-1 à R2193-4 du code de la commande publique et de l'article 3-6 du CCAG-Travaux.

Dans l'hypothèse où le candidat souhaite faire une demande de sous-traitance lors du dépôt du pli, il veillera à remettre les documents suivants respecter le formalisme suivant :

- Les documents attestant des capacités techniques, professionnelles et financières du sous-traitant listés à l'article « Présentation des offres » (pièces constituant la candidature).
- Le formulaire DC4 « déclaration de sous traitance » disponible via l'url :

https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat devra être utilisé.

Dans l'hypothèse où le titulaire souhaite faire une demande de sous-traitance en cours d'exécution des prestations, le titulaire devra joindre les mêmes documents demandés ci-dessus.

2-7 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 180 jours, à compter de la date limite de réception des plis.
En cas de négociation, ce délai est renouvelé et court à compter de la date limite de réception des offres négociées.

2-8 Clause d'insertion sociale

Sans objet.

2-8 Clause environnementale

Le présent marché comporte une clause environnementale décrite à l'article 1-7 du CCAP.

Article 3 – Dématérialisation des procédures

3-1 Accès dématérialisé au dossier de consultation des entreprises

En application des articles R.2132-1 à R.2132-14 du code de la commande publique, toutes les communications et échanges d'informations sont effectués par des moyens de communication électronique.
Par conséquent, les candidatures et les offres devront obligatoirement être transmises par cette voie électronique.

Le Département de la Gironde dispose d'une plate-forme de dématérialisation des marchés publics accessible sur Internet via l'adresse http://www.marches-publics.gironde.fr

L'utilisation de la plate-forme est soumise à différentes règles en matière de retrait du dossier de consultation des entreprises, de dépôt de pli, sur la copie de sauvegarde, ou sur le recours à la signature électronique. Ces conditions générales d'utilisation sont téléchargeables à l'adresse http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

3-2 Echanges électroniques entre l'acheteur public et les candidats lors de la procédure de consultation

Tous les courriers émanant de l'acheteur public, comme la demande de documents oubliés, l'invitation à la négociation, la notification du rejet ou l'admission au présent marché public, seront transmis aux candidats par voie électronique, et via notre plate-forme de dématérialisation.
L'adresse courriel qui sera utilisée sera celle que vous avez enregistrée pour accéder à ladite plate-forme. Elle doit être valide et consultée quotidiennement.

Par conséquent, chaque candidat veillera à mentionner à l'article « Contractant » de l'acte d'engagement l'adresse courriel utilisée.

Article 4 – Dossier de consultation

4-1 - Contenu du dossier

Le dossier de consultation comprend :

- Le règlement de la consultation et son annexe relative au questionnaire « Egalité Femmes - Hommes et lutte contre les discriminations » (le présent document) ;

- L'acte d'engagement (AE) du lot 1 ;
- L'acte d'engagement du lot 2 ;

- La DPGF du lot 1
- La DPGF du lot 2 ;

- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) commun à tous les lots ;
- Le Cahier des clauses techniques et Particulières (CCTP) par lot (Lot 1 VRD et Lot 2 Paysage-mobilier)
- **Le plan de coordination (PGC)**
- Le calendrier commun à tous les lots ;
- Les pièces graphiques : (en .dwg et en .pdf)

    - Pièces communes aux 2 lots :

        - Plan topographique et réseaux existants
        - Plan d'aménagement
        - Plan amgt PSE indB
        - Plan AMGT base indB
        - Plan EDL
        - Plan RESX EP
        - Nomenclature PRO ind B
        - Carnet de détails VRD
        - Carnet de détails Paysage – Mobilier
        - Le rapport géotechnique G1
        - Plan et rapport de géo détection
        - Recherche fuite eau plomberie
        - Plan réseaux géo détection
        - Le diagnostic Amiante – HAP des enrobés
        - Les plans de récolement
        - L'expertise arboricole
        - Le diagnostic environnemental du milieu souterrain

    - Pièces spécifiques au lot 1 VRD :
        - Plan des bassins versants (Plan BV)
        - Plan réseaux projetés
        - Plan démolitions et terrassements (plan TERR)

    - Pièces spécifiques au lot 2 Paysage – Mobiliers :
        - Plan de plantation (plan PLANT ind B)
        - Plan d'arrosage

- Le cadre de note méthodologique du lot 1 à compléter
- Le cadre de note méthodologique du lot 2 à compléter

- Le cadre de réponse plan environnemental du lot 1 à compléter
- Le cadre de réponse plan environnemental du lot 2 à compléter ;

- Le kit de réponse
- **La notice d'utilisation chorus.**

4-2 - Conditions d'obtention du dossier

Le dossier de consultation peut être téléchargé **QUE** sur la plate-forme de dématérialisation des marchés publics du Département de la Gironde à l'adresse http://www.marches-publics.gironde.fr ou www.gironde.fr, rubrique « Liens utiles / Marchés Publics ».

4-3 - Modifications apportées par le représentant de l'acheteur public

L'acheteur public se réserve le droit d'apporter **au plus tard 5 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par l'acheteur public des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial.
Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché public. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir émettre aucune réclamation à ce sujet.

ATTENTION : Les candidats ayant retiré le dossier de consultation de manière anonyme ne pourront être destinataires des modifications de dossier. Il leur appartiendra de vérifier par eux-mêmes, sur le profil d'acheteur de l'acheteur public, si le dossier a fait l'objet de modification.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 5 – Présentation des candidatures et offres

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

- **Pièces constituant la candidature** :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellé	Signature exigée
1- La lettre de candidature (partie I du kit de réponse) ou DC1 **(fichier nommé : DC1)**	NON
2- La déclaration du candidat (partie II du kit de réponse) ou DC2 **(fichier nommé : DC2)**	NON
3- La déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun cas d'exclusion des procédures de marchés publics **(fichier nommé : DHONNEUR)**	NON

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellé	Signature exigée
4- La déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels **(fichier nommé : ASSRC)**	NON
5- Le chiffre d'affaires global et le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité objet du présent marché public portant, au maximum sur les 3 derniers exercices disponibles **(fichier nommé : ASSDC)**	NON

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellé	Signature exigée
6- La liste des prestations effectuées au cours des 5 dernières années en lien avec l'objet du marché indiquant le montant, la date et le destinataire ; les prestations seront prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique **(fichier nommé : Réf)**	NON

L'ensemble des informations demandées aux points 1 à 3 et 5 et 6 peut être mentionné dans le kit de réponse ci-joint au dossier de consultation des entreprises **(fichier nommé kit réponse).**

Si le candidat répond pour plusieurs lots, les pièces constituant la candidature pourront être données une seule fois.
Les formulaires DC1 – lettre de candidature et DC2 - déclaration du candidat, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Chacun des certificats précités pourra donc faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur Etat d'origine.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- **Pièces constituant l'offre** :

Libellé	Signature exigée
7-ACTE D'ENGAGEMENT **7- 1 Pour le lot 1** L'acte d'engagement et ses annexes établis selon le modèle joint, complétés par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché **(fichier nommé AE, mis au format .doc ou .docx)** Cet acte d'engagement sera éventuellement accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, par les sous-traitants désignés au marché **(fichiers nommés ST)** **7- 2 Pour le lot 2** L'acte d'engagement et ses annexes établis selon le modèle joint, complétés par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché **(fichier nommé AE, mis au format .doc ou .docx)** Cet acte d'engagement sera éventuellement accompagné des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, par les sous-traitants désignés au marché **(fichiers nommés ST)**	NON
8-DPGF **8-1 – Pour le lot 1** La décomposition du prix global et forfaitaire complétée (**fichier nommé DPGF**) **8-2 – Pour le lot 2 :** La décomposition du prix global et forfaitaire complétée **(fichier nommé DPGF)**	NON
9- CADRE DE NOTE METHODOLOGIQUE **9 -1 Pour le lot 1** Le mémoire technique d'une taille maximum de **5 pages recto verso** (Hors annexes) **(fichier nommé MT)** établi selon le cadre fourni comprenant les éléments suivants : - **Organisation de la méthodologie pour la réalisation du chantier** Planification de la préparation et de l'exécution des travaux en adéquation avec le planning. Modalités d'organisation du chantier et des approvisionnements. Descriptif des moyens pour limitation des nuisances sonores, empoussièrement, etc. - **Moyens humains et matériels pour assurer l'exécution du marché** Description des compétences et moyens techniques dédiées au chantier (encadrement, suivi administratif et financier, matériels…), des effectifs pour la réalisation des travaux et pour les phases d'études d'exécution, de réalisation et d'OPR. Propositions de l'entreprise sur la continuité de l'équipe dans le temps (sur la durée du chantier, pendant les absences des interlocuteurs principaux) et pour assurer le respect des délais d'intervention. (Fournir en annexes les CV) - **Qualité des matériaux** Description de la qualité et de la durabilité des matériaux suivants : Pavé terre cuite et peinture résine	NON

Libellé	Signature exigée
9-2 Pour le lot 2 : Le mémoire technique d'une taille maximum de **5 pages recto verso** (Hors annexes) **(fichier nommé MT)** établi selon le cadre fourni comprenant les éléments suivants : - **Organisation de la méthodologie pour la réalisation du chantier** Planification de la préparation et de l'exécution des travaux en adéquation avec le planning. Modalités d'organisation du chantier et des approvisionnements. Descriptif des moyens pour limitation des nuisances sonores, empoussièrement, etc. - **Moyens humains et matériels pour assurer l'exécution du marché** Description des compétences et moyens techniques dédiées au chantier (encadrement, suivi administratif et financier, matériels…), des effectifs pour la réalisation des travaux et pour les phases d'études d'exécution, de réalisation et d'OPR. Propositions de l'entreprise sur la continuité de l'équipe dans le temps (sur la durée du chantier, pendant les absences des interlocuteurs principaux) et pour assurer le respect des délais d'intervention.(Fournir en annexes les CV) - **Qualité des matériaux** Description de la qualité et de la durabilité des matériaux suivants : terrasse bois castine, dalle des pas japonais, grume	NON
10. Les fiches techniques : **10.1 Pour le lot 1** - Fiche technique du granulat 40/70 pour structure réservoir - Fiche technique des pavés en terre cuite type cale bordelaise - Fiche technique des voliges acier - Fiche technique de la PSE 01 peinture résine claire et colorée plateau sportif **10.2 Pour le lot 2** - Fiche technique des lames et constituants de la terrasse bois / fournisseur / origine - Fiche technique de la castine - Fiche technique des dalles des pas japonais - Fiche technique/caractéristiques de la PSE 01 fourniture des grumes : origine (d'abattage) / fournisseur / finitions actuelle	NON
11.. Plan environnemental 11.1 Pour le lot 1 : (**fichier nommé ENV**) 11.2 Pour le lot 2 (**fichier nommé ENV)**	NON
12 .Pour le lot 2 : la liste des pépinières pressenties	NON

Les offres de concurrents seront entièrement rédigées en langue française.
Les noms de fichiers doivent rester aussi courts que possibles, respecter les indications de nommage ci-dessus, ne pas être accentués, ne pas contenir de caractères spéciaux.
Chaque document sera remis distinctement (**pas de création d'un document .pdf qui regrouperait l'ensemble des documents demandés**).

Attention !!!!! Toute pièce remise en excès par rapport aux pièces exigées ne sera pas analysée.

Article 6 – Conditions d'envoi des plis

6-1 Transmission des plis par voie dématérialisée

Les réponses électroniques sont obligatoires.

Les modalités de transmission des offres sur support électronique sont précisées dans le document « Conditions générales d'utilisation de la plate-forme de dématérialisation » téléchargeable à l'adresse http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf.

Le téléchargement du pli électronique doit être **terminé** avant la date et heure limite indiquée sur la page de garde du présent règlement (seule la fin de transmission d'un dossier complet générera l'accusé réception valant attestation de dépôt).

Il est vivement conseillé aux opérateurs économiques soumissionnaires de faire le dépôt effectif de leur offre électronique au minimum 24 heures avant l'expiration de la date et heure limite fixées.
En effet, au moment du dépôt des plis, les candidats peuvent rencontrer des difficultés d'accès à la plate-forme ou de connectivité internet. Ces difficultés peuvent être difficilement gérables si le dépôt des plis est fait au dernier moment.
Toute offre réceptionnée après l'heure limite se verrait rejetée (offre hors délai) même si le téléchargement a commencé avant.

Le Département de la Gironde a décidé de ne pas rendre obligatoire la signature électronique des marchés publics. A ce titre, le processus de dépôt des plis par les candidats sur le profil d'acheteur est simplifié. Il n'est pas obligatoire de signer électroniquement les plis.
https://www.marches-publics.info/kiosque/AWS-Achat_depot-sans-signature.pdf**.**
Seul l'opérateur économique désigné attributaire sera invité à signer électroniquement le cahier des charges (fichier nommé CC) ou l'acte d'engagement ((fichier nommé AE) remis. Le document devra être au format .pdf.
Il existe différents formats de signature électronique (CAdES, PAdES et XAdES).
Le Département de la Gironde recommande l'utilisation du format PADES.
Le profil d'acheteur propose des outils facilitant les opérateurs économiques pour la signature des documents en CAdES ou en PAdES https://www.marches-publics.info/pratique-signature.htm.

6-2 Copie de sauvegarde

Tout opérateur économique candidat peut envoyer une copie de sauvegarde, sur un support physique numérique, ou sur papier. Celle-ci doit être placée dans un pli fermée, et comporter, **obligatoirement** :

- la mention lisible à l'extérieur : "**Copie de Sauvegarde**"
- toute indication permettant d'identifier l'**objet** de la consultation (référence profil d'acheteur AWS, objet exact du marché public ou accord-cadre) et l'**identité** du candidat).

Cette « copie de sauvegarde » sera ouverte si un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique, OU si une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

La copie de sauvegarde peut être envoyée, ou remise à l'adresse ci-après, sous réserve du respect de la date et heure limites indiquées sur la page de garde du présent règlement :

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
MARCHES PUBLICS - NIVEAU ACCUEIL GIRONDE
1 ESPLANADE CHARLES DE GAULLE
CS 71223
33074 BORDEAUX CEDEX

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 16H00

Article 7 - Jugement des candidatures et offres

Le jugement des candidatures et des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R2144-1 à R2144-7, R2152-1 à R2152-2, R2152-3 à R2152-5, R2152-6 à R2152-8 et R2152-13 du code de la commande publique.

7-1- Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, l'acheteur public peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7-2-Jugement des offres

L'acheteur public pourra autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières. L'acheteur public choisira l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères pondérés suivants :

Critère 1 : Prix analysé sur la base du montant total HT de la DPGF (45 points).

L'offre acceptable économiquement la plus basse obtient la note de 45 points.

Critère 2 : Valeur technique (55 points).

Le critère valeur technique sera analysé au regard de la note méthodologique.

Pour le lot 1 : VRD

- **Sous critère 1** : Organisation de la méthodologie pour la réalisation des travaux (**20 points)**
- **Sous critère 2** : Moyens humains et matériels pour assurer l'exécution du marché **(20 points)**
- **Sous critère 3** : Qualité des matériaux **(15 points).**

Pour le lot 2 : Paysage - Mobilier

- **Sous critère 1** : Organisation de la méthodologie pour la réalisation des travaux (**20 points)**
- **Sous critère 2** : Moyens humains et matériels pour assurer l'exécution du marché **(20 points)**
- **Sous critère 3** : Qualité des matériaux et des plantations **(15 points).**

Conformément à l'article R.2152-1 du code de la commande publique, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées.

Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition que l'offre ne soit pas anormalement basse et que cette régularisation n'entraîne pas de modification substantielle des offres initiales.

En cas de discordance constatée dans son offre, les indications portées en lettres sur le cahier des charges prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si la décomposition du prix global et forfaitaire a valeur contractuelle et si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire du cahier des charges correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée.

De plus, le candidat retenu sera aussi invité à produire dans un délai fixé les pièces mentionnées aux articles R2143-6 à R2143-10 du code précité. En l'absence de fourniture des documents demandés dans le délai indiqué, l'offre du candidat retenu est rejetée et l'élimination est prononcée.

Par la même occasion, et dans le cadre de la double labellisation Diversité et Egalité Professionnelle entre les femmes et les hommes obtenue par le Département de la Gironde, il sera demandé au candidat retenu de compléter le questionnaire « Egalité Femmes-Hommes et lutte contre les discriminations ».

Article 8 – Négociation

Après examen des offres, éventuelle régularisation des offres qualifiées d'irrégulières et/ou inacceptables, classement des offres, l'acheteur public a prévu de recourir à la négociation avec **les 5 premiers candidats** du classement.

A l'issue de la négociation, après confirmation par chaque candidat concerné des modifications éventuelles de son offre, l'acheteur public choisira l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères pondérés définis précédemment.

Néanmoins, et conformément à l'article R2123-5 du code de la commande publique, l'acheteur public se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Article 9 – Renseignements particuliers

9-1 Visite du site RECOMMANDEE

Pour les candidats des deux lots, la visite du lieu d'exécution des travaux, objet du présent marché public, est **RECOMMANDEE**.

L'adresse du collège est :

Avenue François Mitterrand – 33470 LE TEICH

La visite s'effectuera le lundi 29 avril 2024 à 14h00, uniquement sur inscription par mail à admin@qlaadf.com

9-2 Renseignements relatifs à la clause d'insertion sociale

Sans objet.

9-3 Renseignements complémentaires

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats feront leur demande via la plate-forme de dématérialisation accessible par http://www.marches-publics.gironde.fr et selon les modalités précisées dans un document « Conditions générales d'utilisation » téléchargeable à l'adresse http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf et au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Les renseignements et documents complémentaires seront envoyés aux candidats **au plus tard 6 jours** avant la date limite de réception des offres.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

9-4 Différents entre les parties

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur **https://www.telerecours.fr/** ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Bordeaux
9 RUE TASTET - 33063 BORDEAUX CEDEX
Téléphone : 0556993800 - Télécopie : 0556243903
Courriel : grefe.ta-bordeaux@juradm.fr

Article 10 – Protection des données personnelles

Pour ses marchés publics, le Département de la Gironde peut être amené à collecter des données personnelles des soumissionnaires ou de leur personnel. Les mentions d'information sur l'utilisation de ces données personnelles figurent via le lien https://www.gironde.fr/mentions-legales#marchespublics.

ANNEXE AU REGLEMENT DE CONSULTATION

QUESTIONNAIRE « ÉGALITE FEMMES-HOMMES ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS »

IDENTIFICATION OPERATEUR ECONOMIQUE ATTRIBUTAIRE : ……..

TYPE : ☐ TPE ☐ PME ☐ ETI ☐ GRANDE ENTREPRISE ☐ AUTRE : ……..

Votre entreprise comprend-t-elle une ou plusieurs sections syndicales d'organisations représentatives, avec lesquelles une négociation est menée sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (conformément à l'article L 2242-1 du code du travail) ?

☐ OUI

☐ NON

II. Dans le cadre de l'exécution attendue des prestations objets de la consultation de marché public ou d'accord-cadre, allez-vous mettre en application des mesures liées à la prévention en faveur d'une meilleure égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, ou afin de prévenir toute discrimination dans le cadre professionnel ?

☐ OUI

☐ NON

Si oui, lesquelles ?

……
……
……
……
……

Ne pas compléter ce document.

Il sera demandé au seul candidat attributaire

III. Votre entreprise a-t-elle obtenu, ou votre entreprise est-elle en cours d'obtention :

III.1 Du label *« Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »* **?**

☐ OUI

☐ NON

☐ En cours d'obtention

III.2 Du label *« Diversité » ?*

☐ OUI

☐ NON

☐ En cours d'obtention

III.3 Du label « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et diversité » ?

☐ OUI

- ☐ NON
- ☐ En cours d'obtention

Fait à……., le ……2024

Nous vous remercions du temps que vous avez dédié à la réponse à ce questionnaire.
Les informations sont recueillies, à des fins statistiques